

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 26 juin 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAUVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, Mme Patricia FANNY, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Régis RÉCHER	qui donne pouvoir à	Mme Murielle MOUTIER LECERF
Mme Roseline FEUILLYE	qui donne pouvoir à	Mme Eléonore HÉBERT
M. Bruno GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Clément FOUTEL
M. Benoît POISSON	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	Mme Bérénice PICAUVET
M. Edouard HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Patricia FANNY est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.95/06.26

Objet : Budget Ville
Opération de rénovation énergétique de 36 logements - Rue Maréchal Juin
LOGEAL Immobilière
Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignation
(Banque des Territoires)
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 25.06.2026

Délibération n° : D.95/06.26

Objet : Budget Ville
Opération de rénovation énergétique de 36 logements - Rue Maréchal Juin
LOGEAL Immobilière
Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignation
(Banque des Territoires)
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Madame LECACHEUR indique que la société LOGEAL Immobilière a pour projet la rénovation énergétique de 36 logements locatifs, situés rue du Marechal Juin. Le coût total des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, menuiseries extérieures, chauffage et VMC s'élève à 1 776 789,87 euros.

Aussi, par courrier en date du 15 avril 2026, la société LOGEAL Immobilière a sollicité un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100% pour deux prêts (Prêt à l'amélioration " PAM " et "Eco prêt") d'un montant garanti de 1 441 400 euros, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des territoires) pour le financement de cette opération de rénovation. La société LOGEAL Immobilière ayant des fonds propres à hauteur de 335 389,87 euros.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2252-1 et L2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Considérant que LOGEAL Immobilière a décidé de contracter deux prêts d'un montant total de 1 441 400 euros pour financer des travaux de rénovation énergétique sur les 36 logements locatifs, situés rue Marechal Juin,

Considérant que la répartition détaillée des montants du Prêt à l'amélioration (PAM) et de l'Éco-prêt ne pourra être communiquée qu'après que la société LOGEAL aura effectué la demande correspondante sur le site de la Banque des Territoires,

Considérant que ladite société sollicite un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100%, soit 1 441 400 euros pour les prêts qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour le remboursement des deux prêts d'un montant total garanti de 1 441 400 euros, souscrit par la Société LOGEAL Immobilière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (SOIT 26 VOIX POUR).

M. BELGHACHEM ET MME TAKARLI NE PRENANT PAS PART AU VOTE

Etant précisé que M. POISSON ayant donné pouvoir à Mme TAKARLI, sa voix n'a donc pas été comptabilisée.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

La secrétaire de séance,

Patricia FANNY.